

1. Contexte de l'action de l'UE en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de l'autonomisation des femmes dans le pays

Madagascar a ratifié la plupart des conventions internationales relatives aux Droits des femmes et à la promotion de l'égalité, à l'exception notable du Protocole de la Southern African Development Community sur le genre et le développement signé en 2008 et du Protocole relatif aux Droits des femmes en Afrique de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples signé en 2004. Ce dernier texte constitue pourtant un instrument essentiel pour renforcer la protection et la promotion des droits des femmes en Afrique. Il fait en ce sens l'objet de plaidoyers constants menés par les associations et activistes engagés dans la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes à Madagascar.

Des inégalités entre hommes et femmes perdurent dans la législation, notamment en matière de succession, d'accès au foncier et d'accès au crédit. En effet, l'article 83 de la loi n°68-012 de 1968 relative aux successions, testaments et donations, prévoit que « les cohéritiers peuvent convenir que les héritiers de sexe féminin recevront leur part de la succession sous la forme d'une somme d'argent ». Cette disposition discrimine ainsi les femmes dans l'accès à la terre, aux biens immobiliers ou encore au bétail. Concernant l'accès au crédit bancaire, la femme mariée sous le régime matrimonial de la communauté des biens doit avoir l'autorisation préalable de son mari pour obtenir un crédit, alors qu'un tel accord n'est pas exigé pour un homme.

Malgré une révision du code de la nationalité, des discriminations envers les femmes demeurent à ce niveau, comme l'impossibilité pour les femmes malgaches de transmettre leur nationalité à leur conjoint étranger - contrairement aux hommes malgaches-, ou encore l'obligation de choisir une seule nationalité si elles se marient avec un étranger.

En 2016, Madagascar a élaboré sa Stratégie Nationale de Lutte Contre les Violences Basées sur le Genre (SNLCVBG) pour un plan quinquennal de 2017-2021 (non actualisé) et il a renforcé son arsenal juridique à travers la Loi N° 2019-008 du 16 Janvier 2020 relative à la lutte contre les VBG. Cette loi affermit les dispositions répressives existantes et introduit des innovations en matière de prévention et de prise en charge des victimes. Elle instaure également un mécanisme national de lutte contre les VBG. En outre, ladite loi réprime de nouvelles catégories d'infractions telles que le viol conjugal, les pratiques traditionnelles préjudiciables, l'outrage sexiste et la violence économique, et met en place un système de protection des victimes.

Afin de faciliter l'application effective de la Loi N° 2019-008 du 16 Janvier 2020 relative à la lutte contre les VBG, le Décret N° **2022-1219** fixant les règles relatives à la prévention, à la protection et à la prise en charge en matière de Violences Basées sur le Genre a été édicté par le Gouvernement. Le Décret apporte des précisions sur les règles applicables à la prévention des violences basées sur le genre, ainsi qu'à la protection et à la prise en charge des victimes à savoir la prise en charge sanitaire, la prise en charge psychosociale, l'accompagnement juridico-judiciaire et la réinsertion socio-économique.

Dans le domaine de la santé, la loi n°2017-043 fixe les règles générales régissant la Santé de la Planification Familiale (SRPF). Les services qui concernent le plus les femmes et qui sont susceptibles de receler des inégalités de genre, sont ceux qui relèvent de la santé maternelle et reproductive. Le taux d'accouchements assistés par un personnel médical est faible et le recours à l'avortement clandestin demeure fréquent. En outre, la contraception, surtout chez les jeunes femmes, est minoritaire. En effet, les utilisateurs du Planning Familial sont souvent stigmatisés par le personnel de santé qui, à l'encontre du texte de la loi SRPF, continue fréquemment d'exiger que les adolescents soient accompagnés par

¹ Acronyme anglais pour Country Level Implementation Plan

leurs parents ou détenteurs d'une autorisation parentale. Par ailleurs, les associations et activistes qui luttent pour les droits des femmes à Madagascar et notamment pour l'application et la vulgarisation de la loi SRPF qui demeure largement méconnue des adolescents sont confrontés à des réticences importantes dans leurs actions de sensibilisation en milieu scolaire pour la promotion de l'éducation complète à la sexualité malgré l'existence d'un guide récemment publié par le ministère de la Santé.

Par ailleurs, la Stratégie nationale de lutte contre le mariage des enfants pour la période 2017-2024 est adoptée mais le mariage avant l'âge de 18 ans reste une réalité pour de nombreux enfants malgaches, notamment en milieu rural : deux filles sur cinq entrent en union conjugale avant l'âge de 18 ans, faisant de Madagascar l'un des pays où le taux de mariage des enfants est un des plus élevés au monde². De même, le mariage avant l'âge de 15 ans est relativement fréquent, concernant près de 13 % des femmes âgées de 20 à 24 ans³. Le Plan d'Action National pour l'Education des Filles (PANEF) avait prévu dans ses activités de favoriser la réinsertion scolaire des jeunes mères célibataires mais dans la pratique, les règlements intérieurs des établissements publics prévoient toujours le renvoi des jeunes filles enceintes et interdisent leur réinsertion après l'accouchement, les mêmes dispositions ne s'appliquant pas aux jeunes pères.

Les difficultés opérationnelles dans l'application des textes existants et les résistances socioculturelles font que Madagascar est placé au 173^{ème} rang sur 191 pays dans le « Gender Development Index » (GDI) de 2021.

L'actualisation de ce CLIP s'appuie sur les enseignements tirés de la mise à jour en 2021, du profil genre réalisé par la DUE en 2017, sur les dialogues menés en 2022 et 2023 avec les organisations de la société civile engagées dans la lutte pour l'égalité, ainsi que sur les éléments analytiques partagés par les Etats membres de l'Union européenne présents à Madagascar (France et Allemagne). Le groupe de travail sur la stratégie nationale pour l'égalité de genre piloté par le ministère de la population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPPSPF) est aussi une plateforme d'échange très importante. Le MPPSPF, du fait de son mandat coordonne cette plateforme (dénommée « Groupe Genre ») composée de représentants publics sectoriels, des agences des Nations unies, des banques de développement et des agences de coopération bilatérale présentes dans le pays et dont l'objectif est la mise en œuvre d'un plan visant à « mettre fin à la violence basée sur le genre et à toutes les pratiques néfastes, y compris le mariage d'enfants ».

Les coalitions d'acteurs créés à l'occasion du Forum Génération Egalité à Madagascar⁴ en juin 2021 sont chargées de consulter et d'intégrer les différents acteurs et partenaires pour chacune des thématiques, afin qu'ils s'engagent dans la concrétisation des avancées en matière d'égalité entre les hommes et les femmes à Madagascar. Ce forum a en effet visé à dynamiser les actions collectives, à susciter un dialogue intergénérationnel et entre les différents acteurs locaux et internationaux et à stimuler l'investissement public et privé en faveur de l'égalité des genres. Les six champs d'action correspondant aux six coalitions sont les suivants:

1. Violences basées sur le genre
2. Justice économique et droits économiques
3. Droits à disposer de son corps et droits sexuels et reproductifs
4. Actions des femmes pour la justice climatique
5. Technologie au service de l'égalité entre femmes et hommes
6. Mouvement et leadership féministes

²Position numéro 14. <https://www.girlsnotbrides.org/>. UNICEF global data bases 2020, enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS).

³L'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) Madagascar de 2018 réalisée par l'Institut National de la Statistique (INSTAT) dans le cadre du programme mondial MICS appuyé par UNICEF.

⁴ Le Forum Génération Égalité (FGE) est un rassemblement mondial pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La dynamique engendrée par l'organisation du Forum Génération Egalité a créé les conditions favorables à la mise en place d'un Forum satellite à Madagascar dont l'objectif était de trouver des résultats réalistes et adaptés au pays pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce Forum satellite s'est déroulé les 17 et 18 juin 2021 à Antananarivo. Il a été placé sous le leadership du ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme, en collaboration avec l'UNFPA, l'UNICEF, le programme Fanainga d'appui à la Société civile (co-financé par l'UE) et l'Ambassade de France, en partenariat avec la Société civile.

Cette plateforme est appuyée par le fonds commun multi-bailleurs Fanainga+ d'appui à la Société civile malgache, financé à hauteur de 75% par l'UE (aux côtés de l'Allemagne, de la France et de Monaco).

Les échanges amorcés lors du Forum Génération Égalité se sont poursuivis en 2022 et 2023 avec l'appui d'experts genre mobilisés dans le cadre de l'assistance technique mise en place par la DUE et visant à accompagner l'autonomisation de la société civile malgache et à améliorer le partenariat stratégique entre la DUE et cette dernière.

Cependant, le contexte politique actuel marqué par les élections présidentielles (novembre 2023) et législatives et locales programmées pour 2024 pourrait impacter négativement les avancées des actions menées par les coalitions à l'égard des décideurs actuels d'autant qu'à Madagascar, dans les représentations collectives, religieuses et politiques, la question de la lutte pour l'égalité de genre est souvent assimilée qu'au mouvement LGBT et à la défense du mariage pour tous faisant l'objet de fortes réticences. En période électorale, cette réalité constitue un frein au dialogue avec les décideurs et à la communication publique sur la question des droits des femmes et de leur autonomisation, principes qui vont par ailleurs à l'encontre des normes et des représentations socio-politiques et culturelles malgaches.

2. Domaines thématiques d'engagement et objectifs sélectionnés

Les domaines thématiques clés d'engagement ainsi que les objectifs thématiques généraux correspondants sont restés inchangés depuis 2021.

Le CLIP s'inscrit pleinement dans les actions de développement visées par le **Plan Indicatif Multi-annuel (PIM) Madagascar 2021-2027**, pour l'élaboration duquel les Etats membres (FR et DE) ont été étroitement associés. Cette collaboration très positive se base sur une coopération poussée entre l'Union européenne et les agences de coopération de ces Etats membres présents à Madagascar (AFD et GIZ), et a également été mise en valeur dans le processus d'élaboration du CLIP.

En ce qui concerne la programmation de la période 2023-2025, les priorités thématiques se synchronisent avec les actions de développement visées par la Stratégie Conjointe européenne (SCE). Les TEI sélectionnées pour Madagascar, la promotion de la Jeunesse, la formulation d'un Pacte vert, et la valorisation des Énergies renouvelables et durables intègrent de façon transversale dans leur cadre de résultats, les indicateurs les plus pertinents du CLIP, quand c'est possible. La SCE et sa programmation contribuent aussi à la mise en œuvre de la stratégie plus large du « Global Gateway ». La SCE adopte également la politique affirmée de l'UE pour la promotion de l'équité et de l'égalité de genre dans les politiques publiques, l'approche transversale du renforcement des capacités institutionnelles publiques et privées, le renforcement de la redevabilité de l'action de l'Etat et de l'inclusion du rôle de la Société civile malgache comme acteur de développement. Les garanties EFSD+ et les opérations de mixage se font avec les institutions européennes (AFD-GIZ-BEI), qui ont elles aussi adhéré au GAP III ou développé leurs propres stratégies genre.

I. Domaine thématique d'engagement - Garantir l'absence de toute forme de violence sexiste

Objectif thématique général : Les femmes, les hommes, les filles et les garçons mènent une vie exempte de toute forme de violence sexiste dans la sphère publique et privée, sur le lieu de travail et en ligne.

Pour contribuer aux résultats dans ce domaine, une Convention de financement *Émancipation de la femme et lutte contre la violence basée sur le genre* (n°MG/FED/041-912) a été signée avec le ministère de la population pour la période 2021-2024. En 2023 le manuel de procédures opérationnelles standards pour la prise en charge de la VBG (MPOS) a été élaboré grâce aux efforts déployés par différents professionnels œuvrant dans la lutte contre la VBG et à l'appui des partenaires techniques et financiers

notamment l'UNFPA, l'UNICEF et l'Union européenne à Madagascar. Le but est d'aider les décideurs et les principaux acteurs concernés par la lutte contre la VBG à comprendre la chaîne d'interventions et à mettre en application leurs rôles et responsabilités dans le cadre de leurs fonctions, afin de garantir aux victimes de la VBG une prise en charge adéquate, efficace et sûre. L'Assistance technique du projet VBG de l'UE est engagé dans la phase de vulgarisation du MPOS et la formation des acteurs de prise en charge.

Dans ce domaine, le pays compte aussi sur la présence d'OSC engagées sur le terrain, dont les expériences sur le genre constituent un creuset de bonnes pratiques et dont certaines se sont organisées dans la Coalition (1) « Violence sexiste » issue du « Forum Génération Egalité ». Les membres les plus actifs de cette organisation a mis en place une étroite collaboration avec la coalition (3) « Droits à disposer de son corps et droits sexuels et reproductifs », afin de mutualiser leurs approches et de renforcer les impacts de leurs actions.

En plus d'être aligné sur l'action de l'UE à travers le programme thématique de droits humains et démocratie (2022-2024), la ligne thématique d'appui aux OSC (2022-2024), le mécanisme intégré d'appui à la société civile à Madagascar (Fanainga+), le PIM 2021-2027 (domaine prioritaire (i) Gouvernance et développement humain et domaine prioritaire (ii) Croissance durable et emplois (projet PRIRTEM) et la Stratégie conjointe démocratie et droits de l'Homme (UE et Etats membres), cet objectif rejoint également l'action bilatérale de la France.

II. Domaine thématique d'engagement – Promouvoir la santé et les droits sexuels et génésiques

Objectif thématique général : Les femmes et les filles, dans toute leur diversité, accèdent à une couverture de santé universelle et jouissent pleinement de leur droit à la santé et de leurs droits sexuels et génésiques.

Dans le secteur de la santé, la santé maternelle et le droit à la santé sexuelle et procréative reste une préoccupation majeure à Madagascar, car dix femmes meurent chaque jour des complications de la grossesse et de l'accouchement, dont trois sont des adolescentes âgées entre 15 et 19 ans. Le ministère de la Santé coordonne la plateforme multi acteurs et compte sur l'appui du Système des Nations Unies (SNU - UNICEF, UNFPA), des organisations régionales et des agences de coopération travaillant dans le secteur. La priorité donnée à la thématique est surlignée dans la Stratégie conjointe démocratie et droits de l'Homme (UE et Etats membres), l'action bilatérale de la France, de l'Allemagne et de l'UE, pour qui constitue un domaine prioritaire du PIM « appui à un système de santé accessible et de qualité ». L'action intitulée **UE Santé – Ezaka ho Tomady** vise à améliorer l'accès et la qualité des services de santé essentiels à travers 1) Une disponibilité accrue des intrants de santé ; 2) Une meilleure fonctionnalité des services de santé et de nutrition ; 3) Une contribution à une amélioration de la gouvernance et à la gestion des ressources du secteur.

La coalition (3) issue du « Forum Génération Egalité » sur « le droit à disposer de son corps et le droit à la santé et droits sexuels et reproductifs », composée d'une dizaine d'organisations a déjà établi une feuille de route avec actions de plaidoyer, communication et assistance. Elle prévoit à partir de 2024, de multiplier les actions conjointement menées avec la coalition (1) « Violence sexiste » car elles sont confrontées à des défis similaires (thématiques d'actions transversales) afin de renforcer leur force de frappe commune, notamment à l'endroit des décideurs (ratification, vote et applications de lois et protocoles internationaux).

III. Domaine thématique d'engagement- Promouvoir les droits économiques et sociaux et l'autonomisation des filles et des femmes

Objectif thématique général : Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité jouissent entièrement et en toute égalité de leurs droits économiques, sociaux et du travail et les exercent pleinement.

L'analyse genre dans le secteur commerce et le développement du secteur privé montre que les femmes n'ont qu'un moindre accès au financement, à la technologie et à l'information nécessaires pour faire face à la situation de concurrence et d'exigence des nouveaux marchés. L'emploi féminin dans le secteur privé est caractérisé par sa nature souvent temporaire et non qualifiée. Cela entraîne une instabilité financière et une difficulté d'acquisition de compétences spécifiques leur permettant de décrocher des emplois plus prometteurs. Globalement, le taux d'alphabétisation à Madagascar est en défaveur des femmes. La principale cause d'abandon scolaire des filles à Madagascar est la pauvreté et le manque de débouchés.

Dans ce volet, on vise en particulier la croissance économique, la réduction de l'extrême pauvreté et l'amélioration des conditions de vie de la grande majorité de la population, avec une attention portée sur les stratégies de développement des potentiels féminins au regard du contexte malgache et sur l'évaluation et la mitigation des risques que pourraient poser leur ascension sociale et économique et leur autonomisation financière en matière de VBG (par exemple au sein de leur ménage, liés aux frustrations de leurs conjoints ou à un environnement de travail à haut risque).

Ce domaine thématique est aligné sur l'action de l'UE à travers le PIM 2021-2027. Des actions **G2** dans le secteur de l'éducation « Compétences pour tou.te.s », et **G1** dans les secteurs croissance durable (INCUBOOST, CLIM INVEST, PADEIR) sont en cours ou programmées dans la prochaine phase de mise en œuvre à partir de 2024. Le programme ANGOVO sur l'électrification rurale et utilisation productive de l'électricité et le PRIRTEM, qui s'occupe des interconnexions prévoient mettre un accent particulier sur les entreprises créées ou tenues par des femmes, ainsi que la mise en place de politiques genre au niveau des institutions de tutelle.

Ces programmes sectoriels seront complétés par des appuis à la Société civile en tant que prestataire de services sociaux de base, dans son rôle de plaidoyer et d'agents de développement, et à travers les lignes thématiques spécifiques, le Fonds d'Appui de la France à la Société civile (FSPI-PISCCA) et le Mécanisme intégré d'appui à la société civile à Madagascar (Fanainga+).

La coalition (2) issue du « Forum Génération Égalité » autour de « Justice économique et droits économiques » sera aussi un partenaire à considérer pour la promotion de l'entrepreneuriat et l'appui au développement des entreprises (incubation et accès au financement).

IV. Domaine thématique d'engagement- Promotion de l'égalité en matière de participation et d'exercice de responsabilités

Objectif thématique général : Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, participent davantage aux processus de prise de décision, dans toutes les sphères et à tous les niveaux de la vie politique et publique, y compris en ligne, afin d'assumer des responsabilités, de jouir de leurs droits et de les exercer et de demander réparation si ces droits ne sont pas respectés.

L'analyse de genre dans le domaine de la Gouvernance démocratique a fait l'étude de la participation des femmes aux élections et en politique, ainsi que de leur participation aux processus de prise de décision. Les scores réalisés par les femmes aux dernières élections montrent que des progrès ont été réalisés, même si la représentation des femmes élues à des postes de décision reste faible. Nonobstant, pour l'élection présidentielle de 2023 aucune candidature féminine a été retenue par la Haut Cour Constitutionnelle, le refus est pour la plupart dû à l'absence de la quittance attestant le dépôt de contribution, très onéreux à Madagascar. On dénombre actuellement 81 femmes maires pour les 1.695 communes de la grande île, soit seulement 4,78%. Les femmes élues à l'Assemblée générale en 2019 sont seulement 27 sur 151 députés, soit 17,8%. Cette situation est due aux pratiques discriminatoires au sein des partis politiques, au faible intérêt et engagement des femmes en politique, et à la sous-représentation des femmes inscrites sur les listes électorales. De même, les femmes sont minoritaires à accéder à des postes de décision à la suite de nominations, que ce soit dans les hautes fonctions de l'Etat

ou dans le secteur privé. Enfin, la participation des femmes dans les sphères décisionnelles de la vie publique et communautaire est faible.

Alignée sur l'action bilatérale de la France, de l'Allemagne et de l'UE, la promotion de la participation de femmes est transversale à tous les secteurs. Dans la première partie de la programmation du PIM 2022-2025, dans le domaine prioritaire 1 « développement humain / gouvernance démocratique le programme « Tou.te.s redevables » va comprendre une composante d'appui à la participation y compris de femmes et jeunes. Sur la ligne thématique OSC est en cours une subvention sur l'observation des élections (SAFIDY MAHARITRA) et sur la programme thématique D&DH sont en exécution deux projets de promotion de la participation des femmes et des jeunes aux processus électoraux (PARTICIPE) et le programme MAIKA, « Les Malgaches engagés contre la corruption et l'injustice » qui devraient contribuer à la lutte contre la corruption pour une meilleure réalisation des droits humains à Madagascar.

V. Domaine thématique d'engagement - Femmes, Paix et Sécurité

Madagascar a récemment validé le Plan d'Action National de la Résolution 1325 de reconstruction de la paix et de réconciliation, à savoir la protection des femmes et des filles, la prévention contre les discriminations à l'égard des femmes et des filles, et la participation des femmes et des filles aux processus de prise de décision.

Ce domaine est en relation avec le 1^{er} domaine thématique d'engagement dans le sens large, auquel s'ajoute l'ancrage géographique dans la zone du Grand Sud qui se prête en particulier à l'opérationnalisation du Triple Nexus « Humanitaire - Développement – Paix ». Des efforts devront être faites pour favoriser de programmes qui considèrent de manière explicite la question des impacts des conflits armés dans le Grand Sud de Madagascar sur la condition des femmes et les relations de genres.

Aligné sur les domaines prioritaires 1 et 2 du PIM et en complémentarité avec d'autres actions financées par ECHO, cet objectif est également appuyé par les actions des agences de coopération des Etats Membres (GIZ), des agences des Nations Unies (FAO, UNICEF, WFP) et d'autres acteurs présents dans la région (BM, FIDA et USAID), notamment à travers le programme PACTE VERT mis en œuvre dans le Grand sud malgache lancé en septembre 2023. Les coalitions qui pourront être associés dans le dialogue sur cette thématique sont la (1), (2) et (4), ainsi que les institutions locales, les OSC et les ONGI actives sur le territoire.

VI. Domaine thématique d'engagement – Relever les défis et exploiter les opportunités offertes par la transition verte et la transformation numérique

➔ Transition Verte

Objectif thématique général : Les femmes, dans toute leur diversité, influencent les processus de prise de décision relatifs aux politiques et aux actions ayant trait à la protection de l'environnement et au changement climatique.

Dans le secteur environnemental, la plupart des textes en vigueur promettent la participation **inclusive** de la communauté dans la gouvernance des ressources naturelles. Les femmes rurales sont considérées comme les plus dépendantes de ces ressources pour satisfaire leurs besoins de base (énergie, habitat, alimentation, santé) et fournir les matières premières pour leurs activités productives (artisanat, commerce des produits de collecte et issus d'un processus de transformation). La perte remarquable de la biodiversité dans les forêts ainsi que la baisse de la production agricole ont une incidence directe sur leur niveau de revenu, sur leur sécurité alimentaire et celle de leur famille. Les femmes sont aussi des agents du changement car elles possèdent des connaissances et des compétences spécifiques leur permettant de contribuer efficacement à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation.

Des projets environnementaux mis en œuvre par la GIZ et l'UE (PAGE2/GIZ et PAGE2/ AFAFI Nord-AFAFI Sud) intègrent le genre dans leurs activités de manière à favoriser la participation des femmes dans la gouvernance des ressources naturelles renouvelables et la promotion de leur autonomisation à travers les chaînes de valeur priorisées (AFAFI centre). Le projet PrAda de la GIZ a développé sa propre stratégie genre en 2020, afin de réparer des situations d'inégalités en garantissant aux acteurs des chaînes de valeur les mêmes opportunités d'augmenter leur productivité, d'être plus résilient au changement climatique et d'améliorer leur climat des affaires. Le Fond PISCCA 2023 de France pour les OSC malgaches a pour thématique le « **Genre** » et le « **Climat** ». La priorité donnée à ce secteur dans le PIM (domaines prioritaires 2 et 3) et les initiatives TEAM Europe faciliteront l'accomplissement des objectifs thématiques énoncés.

➔ **Transformation numérique**

Objectif thématique général : Les femmes, les hommes, les filles et les garçons, dans toute leur diversité, peuvent participer de manière égale à la construction du monde numérique de demain.

Dans le domaine de la digitalisation, des expérimentations ont vu le jour telles que le système de gestion de l'état civil, l'accès à la santé pour tous, l'administration des services fonciers, l'innovation dans l'éducation, les transactions commerciales, etc. Les femmes restent toujours les plus lésées quant à l'accès à cette innovation, du fait qu'elles n'ont pas toujours leurs propres revenus et dépendent de la décision de leurs compagnons. Un des facteurs limitatifs concerne aussi l'accès aux informations et formations à l'utilisation des moyens et équipements requis à cet effet. Sans l'adoption de mesures appropriées, l'accès à cette nouvelle pratique risquerait de renforcer les inégalités existantes entre femmes et hommes, notamment en milieu rural.

La priorité donnée à la transformation digitale dans le PIM est transversale et incluse dans les différents secteurs. En particulier, il est envisagé de i) mettre en place un environnement favorisant la bonne gouvernance du secteur par la modernisation du cadre institutionnel et réglementaire, ii) développer les infrastructures nécessaires au déploiement des technologies digitales en faveur du grand public et des secteurs public et privé et (iii) approfondir et mettre à l'échelle les appuis à la gouvernance digitale initiés dans le cadre du 11^{ème} FED. Les partenaires de l'Unité Digitale de la Gouvernance (UDG) sont l'UE (avec deux études déjà réalisés), la BEI, l'AFD, la BM (programme PRODIGY) et la GIZ (programme ProDéCID qui a une composante sur l'implication des femmes dans le secteur des nouvelles technologies).

3. Actions ciblées en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes

Le CLIP de Madagascar dispose de trois programmes **G2**, d'ici à 2025, avec un montant estimé de **38 768 000 EUR**. Les objectifs et indicateurs du plan d'action III correspondant aux domaines d'engagement sont utilisés pour la conception, la formulation, la mise en œuvre et les actions de suivi et d'évaluation de Plans d'action annuels. Les partenaires chargés de la mise en œuvre recevront des orientations pour les intégrer dans leurs propositions/contrats.

➔ **Émancipation de la femme et lutte contre la violence basée sur le genre.** Domaines thématiques d'engagement I « Garantir l'absence de toute forme de violence sexiste »

- L'action vise à favoriser l'autonomisation des femmes à Madagascar, notamment remédier à l'absence de voix, de choix, de moyens et à la violence basée sur le genre.
- Montant alloué : **1 328 000 EUR**.
- Collaboration avec les États membres, les initiatives de Team Europe et d'autres partenaires tels que le ministère de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme, les agences des nations unies, les banques de développement et les agences de coopération bilatérale.

➔ **« Compétences pour tou.te.s ». Domaines thématiques d'engagement III « Promotion des droits économiques et sociaux et autonomisation des filles et des femmes ».**

L'objectif général de cette action est d'améliorer **l'employabilité et l'autonomisation** des filles et des jeunes femmes à Madagascar. Ce programme s'inscrit pleinement dans la stratégie « Global Gateway » de l'UE, en investissant dans une éducation de qualité, y compris l'éducation numérique, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie et de combler les besoins en ressources humaines qualifiées en appui aux projets phares prévus par le PIM 2021-2027 notamment sur **l'énergie renouvelable, les métiers verts et le digital**. Une attention particulière est accordée à l'inclusion des filles et des femmes et d'autres groupes vulnérables qui affichent souvent une faible fréquentation scolaire. L'action est alignée avec les trois Team Europe Initiatives en cours à Madagascar : « Investir dans la jeunesse », « Pacte vert » et « Energies renouvelables ».

Il prévoit également la mise en place d'un observatoire interuniversitaire de genre qui vise renforcer les connaissances et les compétences en genre des acteurs et actrices, favoriser la création d'une communauté de pratiques, et appuyer avec la recherche appliqué des actions de plaidoyer en faveur de politiques publiques favorables à l'égalité femmes-hommes.

Montant estimé **35 500 000 EUR**

➔ **Programme d'appui aux organisations de défense de droits de femmes sur le six domaines thématiques d'engagement.**

Projet commun aux coalitions du « Forum Génération Egalité » pour valoriser, renforcer et mettre en relation les réseaux et les organisations communautaires existants incluant la capitalisation des outils, la mise en place de stratégies communes (vision et feuille de route). A identifier à partir de 2024. Montant estimé **1.840.000 EUR**.

Le reste d'actions identifiées dans la programmation 2022-2025 ont le marqueur G1.

4. Engager un dialogue en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes

Les dialogues avec les institutions se font à tous les niveaux, autant dans l'action politique que dans les groupes de travail thématiques et sectoriels. Le plaidoyer se fera en faveur de la mise en œuvre de programmes et de politiques inclusives et dotées d'un financement solide qui s'attaque aux obstacles rencontrés par les groupes les plus défavorisés de femmes et de filles. Le ministère de la population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme (MPSPF) sera un interlocuteur privilégié par son mandat de défense et promotion des droits de femmes, ainsi que les ministères de tutelle sectoriels.

Les OSC continueront à être appuyées autant par les Etats membres que par l'UE dans le cadre de programmes sectoriels (environnement, changement climatique, justice, santé, éducation, gouvernance, emploi et croissance économique) où des dialogues spécifiques auront lieu avec une périodicité variable en fonction de chaque organe de concertation. La feuille de route Société civile compte appuyer le développement de réseaux thématiques et géographiques des OSC avec une implantation locale permanente. Ces réseaux intégreront le système de suivi des indicateurs du plan d'action du GAP III.

Selon l'analyse contextuelle réalisée, les questions en cours de négociation à Madagascar et jugées prioritaires par la société civile et les organisations internationales engagées en faveur de la lutte pour les droits des femmes sont notamment :

1. La ratification du protocole relatif aux droits des femmes en Afrique de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples signé en 2004 (protocole de Maputo).
2. L'application et la vulgarisation de la loi n°2017-043 (2018) fixant les règles générales régissant la Santé de la Reproduction et la Planification Familiale (SRPF), notamment au sein des établissements scolaires.
3. L'assouplissement du cadre légal régissant l'interdiction de l'avortement dans les cas difficiles liés à des raisons thérapeutiques et en cas de viol et d'inceste.
4. L'application et la vulgarisation de la loi N° 2019-008 du 16 Janvier 2020 relative à la lutte contre les VBG.

5. Activités de sensibilisation et autres activités de communication/diplomatie publique

En raison des faits de contexte précédemment exposés et afin de répondre de manière durable aux engagements conjoints pris par la DUE, les états membres présents à Madagascar et leurs partenaires au niveau national (y compris société civile), une attention particulière sera portée à partir de 2024, sur le renforcement de la coordination des actions menées et des stratégies de communication et de sensibilisation relatives à l'ensemble des engagements énumérés dans ce document, notamment à l'égard des populations rurales, des responsables religieux et des décideurs. Une assistance technique d'appui aux TEI est en cours dont un des missions et d'assurer la communication appropriée qui devra inclure l'impact sur la dimension genre des actions.

Au-delà des opérations des états membres, l'initiative « Spotlight 2.0 » vient d'être lancée à Madagascar et le SNU souhaite unir ses forces contre les VBG en utilisant la méthodologie développée avec l'appui de l'Union européenne. La Délégation compte contribuer aux efforts communs avec les programmes décrits précédemment autour de quatre piliers : cadre légal, prévention, réponse et appui aux mouvements de femmes.

En particulier en ce qui concerne l'égalité des genres et les problématiques des VBG, la campagne de sensibilisation et de mobilisation à destination de la population qui a été lancée en 2022 va continuer dans la période avec une approche visée sur les communautés qui ont un accès limité aux médias. La méthodologie de communication pour le changement de comportement des communautés sera à la base de cette campagne qui s'adaptera aux différents contextes d'intervention (barrières culturelles, particularités géographiques, normes sociales locales, etc.) auprès des populations.

L'UE continuera à intégrer dans son agenda les événements de portée nationale relatifs à la revendication des droits des femmes et participera à différents types d'action dont la promotion de la Journée internationale des droits de la femme (le 8 mars), la journée de la jeune fille et lutte contre le mariage précoce (le 11 octobre), la journée mondiale de la contraception (le 26 septembre), la journée internationale de la femme africaine (31 juillet) et bien sûr les 16 jours d'activisme, pour mettre fin à la violence faite aux femmes (du 25 novembre au 10 décembre).

Comme précédemment indiqué, d'autres sujets à soulever lors des actions de diplomatie publique sont ceux relatifs aux droits à la santé sexuelle et génésique et les droits économiques (accès au foncier et aux moyens productifs).

6. Facilité de coopération et/ou ressources financières allouées pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III

Les 3 domaines prioritaires feront une intégration transversale de la dimension de genre (G1) et vont déployer des expertes genre pour accompagner la mise en œuvre de programmes, notamment pour assurer des services adressés spécifiquement aux femmes et à la consolidation et la mise en lumière de réseaux de femmes existants et de portée inter-régionale, les formations, la production d'analyses et de

rapports et des activités de communication. La continuité d'une expertise genre transversale est prévue pour accompagner la mise en œuvre du CLIP et, en 2024 sera élaboré un guide pratique (décrivant les dispositifs et approches à valoriser) comprenant des outils destinés à renforcer l'intégration de l'approche sensible au genre dans les programmes soutenus par la DUE à Madagascar. L'objectif est de construire une stratégie genre commune à la Délégation (programmation) et à ses partenaires (mise en œuvre) afin de mettre en place une approche concertée et collaborative favorable aux avancées prévues en matière d'égalité entre les hommes et les femmes à Madagascar.

(e-signed)

Isabelle DELATTRE BURGER
Chef de Délégation